

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2023

Délibération n° 2023-73

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 octobre 2023.

Objet : Convention de mise à disposition des installations sportives à la ligue et au district de football

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Etait excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Aurélia MERLE (pouvoir à Gérard FOUCARD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Frédéric GOULIER).

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI et M. Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.

Madame Laurence AUCLIN expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le partenariat de la commune avec la ligue et le District de football de Côte-d'Or, il est proposé de signer une convention avec ces deux entités, pour la mise à disposition gracieuse des terrains de football, des vestiaires et de l'espace Sylvestre Buqnocore, au complexe sportif de Louzole, à raison de 2 fois pour la saison 2023-2024.

2023 10 16

2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE 25 VOIX POUR, (Alberta AWAD ne prend pas part au vote, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) M. le maire pour signer une convention avec la ligue et le District de football de Côte-d'Or pour la mise à disposition gracieuse des terrains de football, des vestiaires et de l'espace Sylvestre Buonocore, au complexe sportif de Louzole, à raison de 2 fois pour la saison 2023-2024, comme énoncé ci-dessus.

La convention est jointe à la présente délibération.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **24 OCT. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Les secrétaires,

Fatiha CHARIFI ALAOUI Antoine CAMUS



Date de publication : **25 OCT. 2023**